



Quelle solidarité en faveur des personnes âgées : le rôle des départements et l'approche de la mutualité et des institutions de prévoyance

Autonomie et Collectivités territoriales

Claudy LEBRETON

Président de l'Assemblée des départements de France

Je vous remercie à double titre : d'une part, de me passer la parole, et d'autre part de m'avoir invité à cette soirée pour parler du grand sujet de société que constitue l'autonomie. Je reviendrai sur la raison du choix de ce terme plutôt que de celui de dépendance, thème du grand débat national souhaité par le Président de la République.

Je suis Président de l'un des plus « beaux » départements français, celui des Côtes-d'Armor, en Bretagne, et Président de l'Assemblée des départements de France depuis 2004. J'aime à rappeler que je suis d'abord un élu territorial, profondément girondin et convaincu des bienfaits de la décentralisation, initiée par la loi du 2 mars 1982 (même si cette idée était évoquée depuis de nombreuses années). Le général de Gaulle lui-même l'avait proposée. Sa défaite, en 1969, est en partie liée à ce sujet.

Je suis un partisan résolu et convaincu des bienfaits de la décentralisation en termes d'efficacité de l'action publique, d'enjeu démocratique d'exercice des libertés. Je suis persuadé que la décentralisation correspond à un mouvement historique, à l'échelle de la planète, puisqu'elle s'est développée dans toutes les démocraties du monde. J'ai eu l'occasion de rencontrer il y a peu un Secrétaire d'Etat équatorien de passage en France, qui a souhaité nous rencontrer pour discuter de la décentralisation, que le Président Corea veut mettre en place dans son pays, estimant qu'il s'agit de la plus importante réforme de son mandat et du meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Il souhaite donc renforcer le rôle des communes et donner les moyens aux élus, piliers de la démocratie locale, de s'attaquer avec l'Etat aux problèmes majeurs de ce pays. Ce mouvement est donc à l'œuvre aussi bien en Europe que dans tous les autres pays démocratiques du monde.

Je précise que je suis décentraliste et girondin, mais non pas régionaliste ou départementaliste. S'agissant de l'Europe, je suis assez fédéraliste, en cohérence avec les convictions que je viens d'exposer. Tout le monde ne partage bien entendu pas ce point de vue, mais pour moi, il y a là une filiation très importante.

Le rôle des départements

Sur les départements, il faut d'abord rappeler que le département d'aujourd'hui est très récent. Avant le 2 mars 1982, l'assemblée départementale est présidée par un élu, mais l'ordre du jour est fixé par le Préfet, qui met en œuvre les décisions prises par l'assemblée et exécute le budget voté. Le Préfet, représentant de l'Etat sur le territoire départemental, est donc le véritable exécutif. La loi du 2 mars 1982 transfère l'exécutif du préfet à un élu, le Président du Conseil général. Le département est devenu dès lors ce que nous connaissons aujourd'hui : une collectivité majeure parmi les collectivités territoriales françaises inscrites



dans la Constitution avec la commune et la région. L'intercommunalité n'est pas une collectivité locale au titre du droit public et de la Constitution : il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale. D'ailleurs, la suppression d'un ou deux échelons envisagée dans la réforme des collectivités territoriales aurait impliqué de réformer la Constitution, soit en réunissant le Congrès, soit en recourant au référendum. Cette collectivité vieille de plus de deux siècles est très jeune dans sa réalité politique, administrative, financière et fiscale.

En second lieu, permettez-moi de citer quelques chiffres pour illustrer l'enjeu de la décentralisation, le rôle des collectivités territoriales et leur poids financier. Le budget de l'Etat représente environ 395 milliards d'euros. Celui des collectivités territoriales s'élève à 220 milliards d'euros. Quel chemin parcouru depuis le début de la décentralisation, Sur ce sujet du poids financier des collectivités territoriales, la France se situe dans le quatrième groupe dans un classement européen. Nous représentons 22 % des prélèvements publics dans notre pays. Les deux premiers pays sont la Finlande et l'Espagne, qui n'est pas un pays fédéral, mais un pays centralisé à large autonomie régionale. Dans ces pays, le budget des collectivités territoriales s'élève à plus de 65 % par rapport aux prélèvements publics. La Pologne, démocratie récente, est devant nous, de même que le Royaume-Uni, favorisé par la dévolution à l'endroit de l'Ecosse et du Pays de Galles.

Sur 220 milliards d'euros, le montant total des financements des investissements s'élève à 45 milliards d'euros. 75 % des financements publics de notre pays, hors le budget d'investissement de la Défense, soit environ 8 milliards d'euros, sont apportés par les collectivités territoriales. Nous avons donc acquis, depuis 30 ans, une responsabilité importante, à tel point que le terme de puissance publique renvoie aujourd'hui au couple Etat/collectivité territoriale.

Le budget du bloc communal s'élève à 120 milliards d'euros ; celui des départements, à 68 milliards d'euros, et celui des régions représente 25 milliards d'euros. Nous consacrons 14 milliards d'euros de notre budget à l'investissement. La masse salariale représente 10 milliards d'euros. Restent donc 44 milliards d'euros de crédits opérationnels. 34 milliards d'euros sont dépensés ou mobilisés chaque année par les collectivités territoriales dans notre pays. Sur ce montant, 13 milliards d'euros sont consacrés au financement de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie pour les personnes retraitées (6 milliards d'euros), la Prestation de Compensation du Handicap pour les personnes en situation de handicap (1 milliard d'euros) et le Revenu de solidarité active pour les familles en difficulté (6 milliards d'euros).

Ces dépenses sont compensées par des dotations de l'Etat à hauteur de 6,5 milliards d'euros. Nous finançons donc 6 milliards d'euros de prestations à partir de nos ressources propres, ce qui explique les difficultés financières structurelles dans lesquels se trouvent les départements français, même si les situations des 102 départements varient énormément. La Lozère ne compte que 100 000 habitants, alors que le Nord, département le plus peuplé de France, en compte 2,5 millions. Au niveau fiscal, les recettes fiscales des Hauts-de-Seine sont de 6 euros par habitant, celles des Yvelines de 3,2 euros, alors que tous les autres départements disposent de moins de 2 euros par habitant. Les situations fiscales sont donc très hétérogènes.



Le point de vue de l'ADF sur la question de l'autonomie et de la dépendance

J'en viens au débat qui nous occupe ce soir sur la dépendance. Le Président de la République a lancé ce débat il y a quelques mois, à la fin de l'année dernière. Il prévoyait qu'il durerait six mois et serait prolongé par un projet de texte au deuxième semestre 2011, pour une application des textes au 1^{er} janvier 2012. D'emblée, le choix du terme de dépendance cible le périmètre du débat national, qui ne porte de ce fait que sur les personnes retraitées en situation de dépendance liée soit à la maladie, soit au vieillissement et débouche très vite sur la question financière et comptable.

Il s'agit certes d'une question importante. Toutefois, l'ADF estime que le terme est mal choisi. L'ADF est une association pluraliste qui compte 61 départements de gauche et 41 de droite. Ma difficulté, en tant que Président, est d'exprimer un point de vue équilibré entre les différentes sensibilités. Nous nous retrouvons sur un corpus commun, mais il existe divers clivages, pas forcément politiques. Les ruraux s'opposent aux urbains, les montagnes aux plaines, etc. Mon expression se veut pluraliste.

Pour l'ADF, la véritable question, posée à la société toute entière, est celle de l'autonomie physique et morale et son maintien le plus durable possible. Nous considérons que cette question doit d'abord être évoquée pour toute la société, quel que soit l'âge des personnes. Il peut paraître incongru de parler d'autonomie à des jeunes de 25 ans, mais la question est celle de l'évolution d'un homme ou d'une femme au sein de notre communauté. Pour l'ADF, le sujet dépasse la situation des personnes âgées dépendantes : nous sommes intéressés par tous les hommes et femmes qui sont à un moment de leur vie où ils envisagent de cesser leur activité professionnelle et par la manière d'organiser la vie collective pour être en bonne santé le plus longtemps possible. Cet objectif ne peut être atteint par décret : il renvoie à une organisation de la société, à des enjeux économiques et culturels. Abordons d'abord cette question de manière philosophique, sociétale, économique, sociale et culturelle, avant de nous concentrer sur les questions liées à l'un des moments de la vie et qui nécessitent des réponses sur un plan organisationnel et au niveau financier.

Nous avons récemment organisé les Etats Généraux de l'autonomie et de la dépendance avec des universitaires, des élus, des administrations, des associations, des organisations syndicales. Environ 250 à 300 personnes se sont réunies à plusieurs reprises. Nous avons discuté avec l'INSEE de la question du vieillissement et de l'augmentation de l'espérance de vie. Nous nous sommes aussi intéressés à l'allongement de la moyenne de vie en bonne santé, aux géographies du vieillissement, aux déplacements du vieillissement dans notre pays, à l'économie du vieillissement. Nous avons donc abordé la question en termes économiques, financiers, sociaux, culturels, éducatifs. La personne qui vieillit est d'abord un citoyen : il est important d'aborder la question sous cet angle.

Nous rendrons nos conclusions dans quelques jours, le vendredi 20 mai. Nous organiserons une grande réunion avec les associations, les organisations syndicales, les élus de toutes les collectivités territoriales. Nous avons élaboré un document de 55 propositions qui représente la contribution de l'ADF au débat national dont Roselyne BACHELOT assume la responsabilité avec Marie-Anne MONTCHAMP (secrétaire d'Etat). Le dispositif qu'elles pilotent comprend 4 groupes de travail composés d'élus et de toutes les parties prenantes concernées par ce sujet. Ils ont été mis en place au moment où nous menions notre campagne électorale. Il nous a donc été difficile de nous mobiliser sur le sujet, mais nos collaborateurs ont été très présents dans ces groupes.



Propositions de l'ADF

Nos propositions portent sur plusieurs points :

Redéfinir le rôle du département en matière d'action sociale

Tout d'abord, il faut redéfinir le rôle et la fonction du département dans le dispositif de maintien de l'autonomie dans notre société. Depuis les lois de 1982, le département s'est vu confié la responsabilité de l'action sociale, notamment de la protection de l'enfance, deuxième grande dépense des départements, qui y consacrent 5,2 milliards d'euros chaque année.

L'action sociale a changé de nature pour les départements au début de ce siècle. En 2002, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est créée. Elle remplace la Prestation de Solidarité et de Dépendance. L'APA est une allocation individuelle de solidarité sans recours de succession et accordée à tout citoyen. L'importance de cette réforme et son succès auprès des familles et des personnes âgées est visible à travers le nombre de bénéficiaires, passés de 200 000 à l'époque de la PSD à 1,2 million aujourd'hui. Suite aux lois Raffarin, nous prenons en charge depuis 2005 le Revenu minimum d'insertion. Il faut aussi mentionner la grande réforme, voulue par Jacques Chirac, de la création de la: prestation de compensation du handicap. L'action sociale s'opérait avec une collectivité et son administration pleinement s'inscrivant dans le jeu des acteurs : milieu associatif, économie sociale et solidaire, mouvement syndical patronat, citoyens, agissant au quotidien pour la cohésion sociale sur nos territoires et auprès de nos habitants. Aujourd'hui, nous sommes devenus prestataires d'allocations sociales de solidarité. La nature de l'action sociale des départements a donc changé considérablement, à la fois au niveau financier et au niveau de l'action de nos administrations. Dans ce contexte, nous repensons donc le rôle du département. Plusieurs solutions sont d'ailleurs envisagées, dont la recentralisation du financement des allocations autour d'une autre institution, soit une administration d'Etat, soit les Allocations familiales.

Organiser la prévention

Notre deuxième grand champ porte sur les 95 % de personnes non concernées au premier chef par le problème de la perte d'autonomie. Aujourd'hui, seulement 5 % des personnes finissent leur vie dans des établissements pour personnes âgées ou personnes âgées dépendantes. Il existe aussi des enjeux démographiques. Nous devons réfléchir sur l'organisation de la prévention. Les études réalisées montrent que la France n'est pas mauvaise en termes de prévention, même si elle est moins souvent citée que la Grande-Bretagne. Les raisons pour lesquelles on vieillit bien dans notre pays sont bien connues : la qualité de la protection sociale y contribue largement. Les moyens financiers nécessaires à la prévention ont été estimés par les experts à l'équivalent d'environ 10 milliards d'économies sur le budget de la Sécurité Sociale. Nous insistons sur la prévention, non seulement car il s'agit de sommes importantes, mais surtout car nous avons une approche humaniste de ce projet. Il faut parler de dignité humaine et de la manière dont la société traite nos parents, nos grands-parents et nous-mêmes. C'est pourquoi nous accordons de l'importance au débat philosophique et sociétal.

La prévention pose aussi la question de la coordination. Il existe d'importants problèmes de passerelles entre le domicile, les établissements, l'hôpital et le retour chez soi. L'arrivée des CLIC, Conseils locaux d'information et de communication, et aujourd'hui les MAIA (Maisons



de l'autonomie et de l'intégration des malades Alzheimer), qui font le même travail auprès des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, contribuent à cette coordination, mais le nombre des intervenants est considérable. La priorité est souvent donnée au maintien à domicile. Selon moi, il faut plutôt soutenir l'accompagnement des familles aux domiciles : le domicile peut être dans un établissement, ou dans une résidence HLM ou non. Je pense que la palette de choix offerte à nos parents et grands-parents sur le sujet demeure insuffisante. Nous devons être innovants et imaginatifs. Sur ce débat comme sur celui de la réforme des retraites ou des collectivités territoriales, le débat reste malheureusement centré sur la France. Nous pourrions pourtant nous inspirer des Belges, excellents sur le sujet. Cette ouverture fait partie de la nécessaire recherche de cohérence européenne. Nous avons la chance d'être un pays à forte natalité, ce qui n'est pas le cas, par exemple, de l'Allemagne, qui sera sans doute confrontée à l'avenir à de grandes difficultés de financement de son système de protection sociale, mais il faut aussi regarder ailleurs.

Les départements interviennent, avec l'allocation personnalisée d'autonomie, allocation au service de l'action sociale, mais aussi du développement de l'économie et de l'emploi, avec l'économie sociale et solidaire et le secteur marchand, qui ne s'y trompe pas quant à la possibilité de réaliser des affaires dans ce domaine. Ce n'est pas un hasard si les entreprises s'y intéressent désormais, alors que ce n'était pas le cas il y a une vingtaine d'années. Les départements, qui investissent 34 milliards d'euros et consacrent 13 milliards d'euros aux différentes allocations, investissent dans l'emploi. Le développement durable et les circuits courts sont aujourd'hui valorisés. Il n'y a pas de circuit plus court que celui-ci : l'allocation versée à une famille crée des salaires et des emplois, qui reviennent dans l'économie locale. En outre, cette activité n'est pas délocalisable. Il est important d'aborder l'aspect économique de ce sujet.

La grande dépendance est un vaste débat. Au titre de la compétence et des financements, il faut examiner la question des maladies invalidantes comme la maladie d'Alzheimer, et définir si elles relèvent du département ou de la Sécurité sociale.

Clarifier la gouvernance

Le Président de la République, qui a souhaité ce débat, parle tantôt de cinquième risque, tantôt de cinquième branche, ce qui renvoie au Conseil National de la Résistance, au Pacte républicain, à l'organisation sous forme de branches de l'Assurance vieillesse et de l'Assurance maladies, branches cogérées par les partenaires sociaux, avec un financement public. Il faut clarifier la question de la gouvernance.

Au point de vue financier, le coût de la question de l'autonomie est aujourd'hui estimé à 24 milliards d'euros. La part prise en charge par les départements, à hauteur d'environ 7 milliards d'euros, n'est pas négligeable. Toutefois, pour 2030 et 2060, il faudrait environ 6 à 8 milliards d'euros supplémentaires. Ces chiffres ne sont pas contestés. Cette convergence constitue déjà un point positif. Ensuite, il faut essayer de trouver des financements. Là commence le débat : faut-il un financement public assis sur une solidarité ou à partir d'impôts existants ? Faut-il créer de nouveaux impôts ? Les assurances et les mutuelles doivent-elles entrer dans ce jeu ? Il s'agit d'un vrai débat. Personnellement, vu ma philosophie et mes convictions, je suis plutôt acquis à l'idée du pacte républicain et de la solidarité nationale, d'une gouvernance partagée avec le milieu associatif syndical et les collectivités autour de la CNSA, qui partage la philosophie de la Caisse nationale



d'Assurance maladie. Il faut essayer d'améliorer cette gouvernance, confiée aujourd'hui à l'IDRAC. La confier aux partenaires sociaux ferait progresser la démocratie sociale.

Aujourd'hui, les lobbies sont à l'œuvre. Même si tout n'est pas dit, les différents rapports écrits sur le sujet par des sénateurs ou des députés, dont une députée de Meurthe-et-Moselle, et celui de Jean-Paul DELEVOYE, le Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui a été saisi par le Premier Ministre et sortira dans quelques jours, sont assez significatifs. L'autonomie est un beau sujet de société. Pour voyager souvent en France, je me suis aperçu de l'intérêt de nos compatriotes pour cette question. Lors de la dernière réunion organisée sur le sujet, non loin de chez moi, 600 personnes étaient présentes. Evidemment, le nombre de jeunes de 20 à 30 ans était assez limité, mais les gens se montrent totalement citoyens dans leur volonté de participer au débat, ce qui me paraît très positif.

L'ADF n'est pas allée jusqu'à trancher la question financière. Deux lignes ont été proposées. La première consiste à réduire certaines niches fiscales, revenir sur la réduction TVA pour les restaurateurs, mettre à niveau la CSG payée par les retraités par rapport aux actifs, revenir sur les droits de succession dans le TEPA, voire rétablir le recours sur succession, alors que nous proposons de supprimer le recours sur succession à l'aide sociale, et notamment à l'hébergement. Nos collègues de droite proposent de mettre en place un nouveau jour de solidarité, ce qui représenterait 2,4 milliards d'euros. La CNSA, créée pour financer l'APA et la PCH et les établissements, voit prélever 45 % de ses ressources pour financer l'Assurance Maladie. Si l'esprit originel de la loi était respecté, des ressources supplémentaires seraient dégagées. 0,1 % de CSG correspondent à 900 millions d'euros. Des solutions existent, mais il faut d'abord discuter des principes : sommes-nous attachés à l'idée d'une solidarité nationale financée par les finances publiques, ou souhaitons-nous passer à un système différent.

Alain ARNAUD

Monsieur le Président, je vous remercie. Vous avez largement planté le décor de notre débat. Nous allons prendre une première série de questions, avant d'écouter le point de vue des assureurs.

Dominique GUEZELOU

Pourquoi lier l'autonomie au vieillissement et ne pas l'aborder dans le cadre du vivre-ensemble ? Le maintien de l'autonomie concerne tous les âges. Nous éviterions ainsi une segmentation entre les jeunes et leurs aînés. Mon fils, par exemple, me dit que sa génération paiera la retraite de la nôtre mais ne recevra rien. Il faut aussi prendre en compte la notion de cinquième risque. Plus la société est segmentée, moins la notion de vivre-ensemble devient une notion collective et acceptée par tous.

Claudy LEBRETON

Ma réponse sera très brève : je partage totalement votre point de vue. La question de l'autonomie renvoie à la convergence entre handicap et vieillissement. Nous sommes favorables à cette approche. Votre intervention m'évoque celle des temps de vie. Ce sujet me passionne. J'ai beaucoup travaillé avec Jean Viard, le sociologue bien connu. Il n'y a pas non plus eu de débat sur la place de la retraite dans la société. Il est toujours intéressant de revenir à l'Histoire, qui éclaire le présent. La retraite était originellement considérée comme



un salaire différé versé au moment de la cessation de l'activité professionnelle. Aujourd'hui, il semble que le financement de la retraite relève d'une autre logique. La retraite constitue un autre temps de la vie. J'ai bien peur que la question de la dépendance ne soit abordée de la même manière.

Les temps de vie peuvent être délimités de la manière suivante: jeunesse et formation initiale ; vie sociale, professionnelle et familiale ; et retraite. Tout cela a explosé. Un individu peut perdre son autonomie à un moment de sa vie, suite par exemple à un cancer généralisé qu'il parvient à surmonter au bout de dix ans. Pendant ce laps de temps, il est dépendant pour des raisons pathologiques. Puis il reprend son activité professionnelle. Aujourd'hui, les accidents de la vie, quels qu'ils soient, ou les choix de vie modifient la donne. Certains perdent leur travail, mais de plus en plus de gens veulent changer d'emploi, voire de vie, à tous les niveaux et dans tous les secteurs professionnels. Il faut donc replacer la question de l'autonomie dans celle des temps de vie.

Le débat sur la jeunesse est majeur. Il sera d'ailleurs sans doute abordé lors de l'élection présidentielle. Il renvoie aussi à la question d'autonomie de la jeunesse. Je sais bien ce qu'on peut nous répondre : à aborder aussi l'autonomie de la jeunesse, on risque de se lancer dans un débat trop large pour pouvoir trouver des solutions. Dans le jeu actuel, il me semble que l'on est en train de préparer l'opinion publique à l'idée même qu'il n'y a qu'une solution. C'est pourquoi il faut absolument que le débat national qui doit être organisé ne concerne pas uniquement les experts, mais que les citoyens s'en saisissent. Il faudrait que des réunions soient organisées sur tout le territoire. Un débat de cette ampleur ne peut pas se tenir sur six mois, mais bien plutôt sur douze ou dix-huit mois.

Mireille FLAM

Je remercie Claudy LEBRETON pour son intervention et pour sa présentation globale de l'action sociale et du rôle des départements. En tant qu'élue locale, j'ai été particulièrement sensible à sa vision de l'élu territorial. Je voulais l'interroger sur cette sensibilité particulière. Dans les permanences, la question du recours sur aide sociale revient régulièrement. Des personnes âgées qui doivent être placées, n'ayant pas de revenus suffisants, font appel à l'aide sociale, se retourne vers les enfants, qui ont souvent la cinquantaine ou la soixantaine, ont eux-mêmes des enfants étudiants. Ils appartiennent souvent aux classes moyennes inférieures et se retrouvent dans une situation catastrophique. Je dois dire que je n'ai pas de réponse à cette question.

La seule réponse qui nous soit apportée est que si les enfants ne peuvent pas payer, le coût doit être supporté par les petits-enfants. Certains ne souhaitent pas du tout que tel soit le cas, d'autant plus qu'ils aident eux-mêmes leurs enfants. Lorsqu'il y a plusieurs enfants, la charge est partagée, mais lorsqu'il n'y a qu'un enfant, ou que certains membres de la fratrie sont eux-mêmes dans une situation difficile, les personnes se trouvent dans une impasse. J'ai cherché des solutions possibles à cette question, sans y parvenir. J'ai noté que certains des Présidents des Conseils généraux sont opposés à ce recours, qui ne relève même pas du recours sur succession, puisque les enfants se voient sommés de payer l'hébergement de leurs parents dans les maisons de retraite. Il faut apporter des réponses à la classe moyenne, supposée pouvoir payer, mais qui se retrouve confrontée à une charge trop importante. Il n'y a à mon sens aucune raison de demander aux membres de cette génération d'entretenir leurs parents et leurs enfants étudiants, alors qu'eux-mêmes ont consenti des efforts considérables pour se hisser au-dessus de la condition de leurs parents.



Claudy LEBRETON

La question de la dépendance est un marqueur de la condition sociale, et même de l'injustice sociale. Les plus touchés par ce phénomène de vieillissement et de dépendance sont malheureusement souvent ceux qui eux-mêmes ont vécu une vie difficile. Il en est de même pour le problème des retraites. La question doit aussi être abordée par ce biais de l'organisation de la solidarité intergénérationnelle, qui peut s'organiser notamment par le biais de l'impôt. Pour moi, il s'agit du meilleur outil de justice sociale, puisqu'il est payé, ou devrait l'être, par tous, avant qu'une redistribution soit opérée vers ceux qui en ont le plus besoin. Différentes solutions peuvent être proposées. L'APA, par exemple, était une belle construction intellectuelle, car son financement était assis sur la fiscalité nationale à 50 %, qui assurait une péréquation entre les départements riches et pauvres, et à 50 % sur la fiscalité départementale, qui responsabilisait les assemblées territoriales. Nous avons ensuite observé l'évolution que vous connaissez.

Je me souviens que lors de l'adoption de l'APA, un débat sur le recours sur succession a eu lieu, ainsi que sur le caractère universel de l'APA. Certains soutenaient le maintien du recours sur succession afin de responsabiliser les familles. Ensuite, comme pour les allocations familiales, le choix politique d'une allocation universelle et individuelle de solidarité l'a emporté. C'est aussi ce qui explique son formidable succès. Certains nous objecteront qu'il est toujours plus facile de distribuer de l'argent, mais il s'agit, au-delà de l'aspect financier, d'une question de principes politiques et philosophiques.

Enfin, je n'ai pas évoqué le vaste problème du reste à charge, devenu insupportable, et même au-delà, du problème du reste à vivre, c'est-à-dire des sommes disponibles une fois soustraites toutes les dépenses d'hébergement, qui peuvent atteindre 1 500 euros par mois. Pour les familles, cette charge devient insupportable. C'est pourquoi certaines retirent aujourd'hui les grands-parents des institutions qu'ils ne peuvent plus payer.